

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 28 MAI 2026 À 20 HEURES 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline COTTIER - Maire.

Présents : Mme Jacqueline COTTIER. M. Marc DERENNES. Mme Marie MANGO. M. Olivier VIAUX. M. Denis GUÉMAS. Mme Jacqueline MOLINIÉ. M. Armand du PONTAVICE. M. Xavier FISSET. Mme Valérie GOURGOTTE. M. Olivier de ROUGÉ. M. Vincent BANCHEREAU. Mme Lucie FRADIN. Mme Ophélie NIEZ. Mme Adeline MANCEAU.

Secrétaire de séance : Mme Ophélie NIEZ.

Date de la convocation : 18 mai 2026

Conseillers en exercice : 14

Quorum : 08

Présents : 14

Votants : 14

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 qui ne donne lieu à aucune observation.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Désignation de l' élu référent sécurité routière

Le Conseil Municipal accepte le rajout de cette délibération à l'ordre du jour.

DCM 2026-05--01 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU – PACTE DE GOUVERNANCE

Instauré par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, codifié à l'article L. 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pacte de gouvernance est un document cadre visant à définir les relations juridiques, financières et de fonctionnement des intercommunalités et de leurs communes membres.

Ainsi, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, la présidence de l'intercommunalité est tenue d'inscrire à l'ordre du jour du conseil communautaire un débat ainsi qu'une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'intercommunalité et les communes. Il convient de souligner que le pacte de gouvernance est un exercice facultatif, seul étant obligatoire le débat sur l'opportunité d'élaborer un tel accord.

Le contenu du pacte est laissé à la libre appréciation locale, la loi se limitant à donner des indications sur ce qu'il peut prévoir.

La qualité de la gouvernance territoriale et du travail conjoint de l'intercommunalité avec ses communes membres dépend donc d'un engagement des uns et des autres, non seulement au sein des instances communautaires mais également au sein des instances communales, afin de pouvoir aboutir in fine à une juste articulation entre les différents acteurs et ainsi à un développement du territoire équilibré et solidaire.

Le présent pacte de gouvernance a vocation à formaliser cet engagement réciproque entre la Communauté de Communes et ses communes membres. Aux côtés des autres documents à caractère stratégique que sont le projet de territoire et son plan d'actions, le pacte financier et fiscal ainsi que le schéma de mutualisation, il vise à rendre plus cohérente et plus lisible la stratégie de développement du territoire des vallées du Haut-Anjou.

Il est demandé à chaque commune de prendre connaissance du pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou et ses communes membres et d'apporter un avis sur les sujets le composant.

Après avoir ouï le pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou et ses communes membres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou et ses communes membres qui sera joint à la présente délibération.

DCM 2026-05--02 – DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), lors de sa séance du 30 avril 2026 a constitué 11 commissions. Chaque commission thématique est composée du vice-président à qui le Président a confié la délégation correspondante, de 4 conseillers communautaires désignés par un vote du conseil communautaire, de conseillers municipaux désignés par les conseils municipaux des communes membres.

La Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou a également créé une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLETC) composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chaque commune membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne ses représentants au sein des commissions de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou comme indiqué ci-après :

- **Commission 1 : Commission Petite enfance, enfance et jeunesse :**
 - Titulaire : Olivier VIAUX
 - Suppléant : Adeline MANCEAU
- **Commission 2 : Commission Environnement, eau et assainissement, voirie :**
 - Titulaire : Marc DERENNES
 - Suppléant : Denis GUÉMAS
- **Commission 3 : Commission Mobilités et bâtiments :**
 - Titulaire : Olivier VIAUX
 - Suppléant : Ophélie NIEZ
- **Commission 4 : Commission Développement économique, agricole et touristique :**
 - *Développement économique :*
 - Titulaire : Xavier FISSET
 - Suppléant : Armand du PONTAVICE
 - *Agriculture :*
 - Titulaire : Olivier de ROUGÉ
 - Suppléant : Denis GUÉMAS
 - *Tourisme :*
 - Titulaire : Jacqueline COTTIER
 - Suppléant : Valérie GOURGOTTE
- **Commission 5 : Commission Action sociale et solidarités :**
 - Titulaire : Lucie FRADIN
 - Suppléant : Jacquine MOLINIÉ
- **Commission 6 : Commission Planification territoriale, habitat et accueil des voyageurs :**
 - Titulaire : Valérie GOURGOTTE
 - Suppléant : Jacqueline COTTIER
- Commission 7 : Finances**
 - Titulaire : Jacqueline COTTIER
 - Suppléant : Xavier FISSET
- Commission 8 : Projet de territoire et RSO**
 - Titulaire : Vincent BANCHEREAU
 - Suppléant : Olivier de ROUGÉ
- Commission 9 : Ressources Humaines**
 - Titulaire : Xavier FISSET
 - Suppléant : Valérie GOURGOTTE
- Commission 10 : Mutualisation**
 - Titulaire : Xavier FISSET
 - Suppléant : Valérie GOURGOTTE
- **Commission 11 : Commission Culture et lecture publique :**
 - Titulaire : Ophélie NIEZ
 - Suppléant : Marie MANGO
- **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**
 - Titulaire : Jacqueline COTTIER
 - Suppléant : Xavier FISSET

La présente délibération sera transmise au Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

DCM 2026-05-03 – DÉSIGNATION DES MEMBRES AU SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLÉES ANGEVINES ET DE LA ROMME (SMBVAR) – COMMISSIONS INONDATIONS ET MAYENNE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres à la commission Inondation et la commission Mayenne au Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la ROMME.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

Commission Inondation :

Titulaire : M. Denis GUÉMAS

Suppléant : M. Vincent BANCHEREAU

Commission Mayenne :

Titulaires : M. Denis GUÉMAS et M. Vincent BANCHEREAU

Suppléants : M. Marc DERENNES et M. Olivier VIAUX

DCM 2026-05-04 – DÉSIGNATION DE L'ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation de l'élu référent Sécurité Routière de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Marc DERENNES, élu référent Sécurité Routière de la Commune de Chenillé-Champteussé.

Questions diverses

❖ Désignation des élus aux thématiques du Pays de l'Anjou Bleu

Dispositifs gérés par le PETR	Thématiques	Elu communal en charge de ces thématiques
Contrat Local de Santé (CLS)	Santé	Armand du PONTAVICE
Projet Alimentaire de Territoire (PAT)	Alimentation, restauration collective	Xavier FISSET
Plan Climat Air Energies Territorial (PCAET)	Climat, énergies	Denis GUÉMAS
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	Aménagement du territoire, planification	Jacqueline COTTIER
Centre Local d'Information et de Coordination gériatrique (CLIC)	Personnes de plus de 60 ans	Jacqueline MOLINIÉ
Ecole de musique de l'Anjou bleu	Culture	Ophélie NIEZ
Office de tourisme de l'Anjou bleu	Tourisme	Marie MANGO
Autorisation du Droit de Sols (ADS)	Urbanisme	Olivier de ROUGÉ

❖ Désignation du représentant de la commune au 3RD'Anjou – assemblée territoriale : Marc DERENNES

❖ Un tour de table a été effectué afin de permettre aux responsables des commissions de présenter les principales informations relatives à leurs commissions. Il a été abordé :

- L'avancement des dossiers en cours
- Les réunions et échanges intervenus depuis le dernier conseil municipal
- Les projets et manifestations à venir
- Les travaux et actions engagés dans les différentes commissions

❖ Rappel invitations :

- AG Anjou Baconnne le vendredi 05 juin 2026 – salle Henri de Bourmont à Champteussé sur Baconnne

- Inauguration serres Earl Lallaouret le mardi 23 juin 2026 à 9h30
- Visite SEDA le vendredi 26 juin 2026 à 18h
- ❖ Prochaine réunion du Conseil Municipal :
 - Le mardi 30 juin 2026 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente-cinq minutes.

La Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Jacqueline COTTIER

Ophélie NIEZ

Affiché le 02 juillet 2026